

Compte-rendu du Bureau Délibératif
Mardi 3 mars 2020

N°	Rapporteur	Intitulé	Exposé des motifs	Délibération	Vote
1	M. TROGRIC	Evolution des horaires d'ouverture au public du siège administratif	Dans le cadre du nouveau règlement intérieur adopté par délibération communautaire en date du 9 juillet 2019, les cycles horaires des agents du Bassin de Pompey ont été définis. En adéquation avec ces éléments de référence et afin de permettre un accueil accru du public et un lien favorisé avec les élus, il est proposé de mettre en place une extension horaire un jour par semaine (en privilégiant le mardi, suivant l'organisation actuelle des bureaux communautaires) jusque 19h.	DECIDE de modifier les horaires d'ouverture au public du siège administratif avec une extension horaire un jour par semaine (en privilégiant le mardi) jusque 19h.	VOTE A L'UNANIMITE
2	M. TROGRIC	Travaux d'extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR – Attribution du marché de travaux – lot 12	Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de l'opération d'extension de l'EMI, avec amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En date du 21 janvier 2020, le bureau délibératif a attribué les lots 1 à 11 du marché de travaux et a relancé le lot 12 relatif aux travaux de contrôle d'accès et incendie, en raison d'une mauvaise définition du cahier des charges de la consultation. Une nouvelle consultation pour le lot 12 a donc été lancée, avec modification du cahier des charges, en date du 21 janvier 2020. Le 18 février 2020, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a émis un avis favorable à l'attribution du lot 12 à l'entreprise AB Sécurité pour un montant de 25 947,00 € HT.	DECIDE l'attribution du lot 12 du marché de travaux d'extension de l'EMI, d'amélioration de la thermique d'été et de son accessibilité PMR, à l'entreprise AB Sécurité pour un montant de 25 947,00 € HT. AUTORISE le Président à signer le marché correspondant. DECIDE d'inscrire au budget 2020 pour l'opération 201803 les dépenses nécessaires à l'exécution du marché qui commencera dès notification.	VOTE A L'UNANIMITE
3	M. TROGRIC	Marché d'exploitation des installations de génie climatique Autorisation de signer l'avenant n°4	La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a passé un marché d'exploitation des installations de génie climatique avec Engie COFELY pour l'ensemble des bâtiments dont elle a la gestion. Le marché comprend le paiement en direct des factures gaz, la prise en charge de la gestion et de l'entretien des installations, la prise en charge totale du maintien de l'installation en état de fonctionnement ainsi que l'exécution de certains travaux de mise à niveau des installations au début de la prise en charge. En outre, est prévu dans le marché, l'exécution de petits travaux de plomberie sur les installations sanitaires nécessitant une intervention en urgence. Il est proposé d'établir un avenant n°4 au marché initial actant plusieurs modifications.	AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 d'un montant de 9 832.45 € HT avec l'entreprise ENGIE COFELY.	VOTE A L'UNANIMITE

4	M. TROGRIC	Autorisation de signer le marché subséquent n°2 passé en groupement de commande dans le cadre de l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et prestations associées	Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 13 février 2018 puis au bureau délibératif du 20 février 2018, l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et prestations associées a été attribué aux 3 titulaires suivants : Electricité De France (EDF), ENGIE et TOTAL Energie Gaz. Dans le cadre du marché subséquent n°2, les 3 titulaires de l'accord-cadre susmentionnés ont été mis en concurrence pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2022. La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie mardi 3 mars, a décidé l'attribution du marché subséquent n°2 à l'entreprise ENGIE pour un montant de 475 032,44 € HT (énergie uniquement, hors acheminement et taxes)	DECIDE d'attribuer le marché subséquent n°2 de fourniture de d'électricité pour un montant de 475 032,44 € HT, soit 857 277,70 € TTC (taxes et acheminements inclus) à la société ENGIE. AUTORISE Monsieur le Président à signer.	VOTE A L'UNANIMITE
5	M. HUET	Défi « J'y vais » soutenu par l'ADEME Convention de partenariat 2020 avec l'association Vélo et Mobilités Actives (VMA)	Pour encourager le changement de comportement de chacun pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs, le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo », qui s'est tenu ces dernières années, a connu une participation grandissante. Les kilomètres des salariés à vélo sont comptabilisés par structure participante, puis un classement par catégorie est élaboré à l'échelle globale et par territoire pour valoriser les structures participantes. Ce projet s'inscrit dans les démarches volontaires et réglementaires des territoires au titre de leurs Plans Climat.	APPROUVE les termes de la convention. AUTORISE - La signature de la convention avec l'association VMA pour une durée d'1 ; - La participation du Bassin de Pompey à l'organisation et à l'animation des Défis « A l'école, j'y vais à vélo ! » et « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et les suivants ; - Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour ces manifestations. - Le versement d'une subvention de 1 000 euros dans le cadre de cette opération PREVOIT l'inscription au budget supplémentaire 2020 d'une somme de 1000 euros.	VOTE A L'UNANIMITE
6	M. GRANDBASTIEN	Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé	Un programme dénommé « Cœur Habitat » œuvre depuis 2014 sur le territoire pour aider à terme à la rénovation de plus de 200 logements privés. Les aides du Bassin de Pompey pour ces enjeux sont calculées sur une base forfaitaire de 15% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT. Certains dossiers, en fonction de la spécificité des travaux, peuvent bénéficier d'aides complémentaires ou de déplafonnement.	APPROUVE l'attribution et le versement des aides à l'amélioration de l'habitat privé conformément aux tableaux.	VOTE A L'UNANIMITE

7	MME BEGORRE MAIRE	Travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie communautaire Attribution du marché de travaux	Par délibération du 21 novembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de des travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie suivant l'avant-projet définitif présenté en conseil. Il a par ailleurs acté le programme de l'opération, pour un montant de 2 006 400 €TTC. Le 17 décembre 2019, un marché à procédure adaptée, alloti en 10 lots, a été lancé pour ces travaux, avec une enveloppe allouée de 1 480 000 euros HT, hors mise en place du contrôle d'accès par lecture de plaque, qui fera l'objet d'une consultation parallèle. Le 18 février 2020 et conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à l'attribution des lots.	DECIDE l'attribution du marché de travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie selon le tableau récapitulatif ci-avant, pour un montant de 1 475 512,72 € HT. AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants. DECIDE d'inscrire au budget 2020 pour l'opération 201801 les dépenses nécessaires à l'exécution du marché qui commencera dès émission d'un ordre de service en juin 2020.	VOTE A L'UNANIMITE
---	----------------------	---	---	--	-------------------------------